



2009.01468 – JPK/CV

Paris, le 10 décembre 2009

**FEDERATION FRANCAISE
D'ESCRIME**

**Mesdames, Messieurs les Président(e)
de ligues
Mesdames, Messieurs les CTS**

Objet : masque à visière transparente fleuret, épée

Madame, Monsieur le Président, Cher(e)s ami(e)s,

Nous avons été informés qu'un accident était survenu à l'occasion des championnats d'Europe juniors cadets d'Odense, une lame de fleuret ayant transpercée la visière transparente d'un masque.

A la suite de cet accident heureusement sans gravité, la F.I.E. a décidé de réaliser une enquête par le président de la commission SEMI, monsieur DOS SANTOS. La F.I.E. a décidé que, dans l'attente de ses conclusions, l'obligation du port du masque transparent au fleuret, dans les compétitions de la F.I.E., est suspendu provisoirement.

Nous avons par ailleurs diffusé, par l'intermédiaire des ligues, la note de la F.I.E. 15-09 rappelant les précautions à prendre en matière d'entretien du masque.

Par voie de conséquence, le bureau fédéral, lors de sa réunion du 27 novembre 2009, a décidé à son tour de suspendre provisoirement l'utilisation des masques à visière transparente à l'occasion de l'ensemble des compétitions ayant lieu sur le territoire français à l'épée et au fleuret.

Nous vous remercions d'en informer l'ensemble de vos clubs.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur le Président, Cher(e)s ami(e)s, nos sportives salutations.

 **Jean-Pierre KESSLER**
Secrétaire Général



Copie : Commissions d'armes / CNA / Commission des vétérans / Commission matériel et équipements

Fédération Française d'Éscrime

Reconnue d'utilité publique
14, rue Moncey - 75009 Paris

Téléphone : 01 44 53 27 50 - Télécopie : 01 40 23 96 18 - E-mail : ffe@escrime-ffe.fr